

**Délibérations du
Comité Syndical**

EPIDROPT

EPIDROPT

Syndicat mixte ouvert

**Secrétariat : 23 av de la Bastide - Pôle des services - 1er étage
24500 EYMET**

Siège : Mairie 47800 ALLEMANS DU DROPT

Séance du 21 décembre 2023

Délibération n° DE_2023_075

Date de la convocation : 07/12/2023

Membres

en exercice :

17

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-et-un décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie à 9 h 00 à la salle de réunion de la Salle des fêtes - Le Bourg - 47210 - RIVES, sous la présidence de Monsieur Stéphane FARESIN.

Présents : 14

Présents : Christian BONNEAU (SM DROPT AVAL), Christian BONNEAU (SMER E2M), Jean-Claude CASTAGNER (SM DROPT AVAL), Jean-Baptiste CHEMIN (SM DROPT AMONT), Patrick CROUZET (SM DROPT AVAL), Manuel DEZEN (SM DROPT AVAL), Danielle DHELIAS (CD 47), Christian DIEUDONNE (SM DROPT AMONT), Stéphane FARESIN, Eric FELLET (SM DROPT AVAL), Alain GOUYOU (SM DROPT AMONT), Jérôme BETAILLE (CD 24)

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

Présents non votants : Bruno MONTI (SUPPLÉANT SM DROPT AVAL), Bernard PATISSOU (SUPPLÉANT SM DROPT AVAL)

Représentés :

Excusés : Laurent MERSIE (SUPPLÉANT SM DROPT AVAL), Daniel BARBE (CD 33)

Absents : Laurent BAGILET (SM DROPT AMONT), Christelle GUIONIE (CD 33), Marie-Lise MARSAT (CD 24), Laurent CAPELLE (CD 47),

Secrétaire de séance : Christian BONNEAU (SM DROPT AVAL)

Objet : Transfert de propriété à Epidropt du lac des Graoussettes

Monsieur le président rappelle que le lac des Graoussettes était la propriété du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du Bassin Versant de la Dourdenne. Le syndicat ayant fusionné avec le Syndicat Mixte du Dropt Aval, le titre de propriété a été modifié car ce syndicat n'existe plus.

Lors du rendez-vous pris avec le notaire, un acte notarié a été réalisé pour effectuer le transfert de propriété du lac des Graoussettes au Syndicat Mixte du Dropt aval dans un premier temps.

De plus, il conviendrait que le lac devienne la propriété d'Epidropt, car celui-ci est géré via une délégation de service public par la CACG.

Le Syndicat mixte du Dropt aval a délibéré lors de sa séance du 21/08/2023 pour vendre le lac à Epidropt pour un montant de 100 euros.

Le syndicat mixte Epidropt a en charge actuellement l'assurance de l'ensemble des 5 lacs de réalimentation.

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide de :

- D'accepter le transfert de propriété du lac des Graoussettes du Syndicat Mixte du Dropt aval vers le syndicat Mixte ouvert EPIDROPT pour un montant de 100 euros,
- D'autoriser le président à faire toutes les démarches nécessaires pour la réalisation du transfert de propriété,
- D'autoriser le président à signer tous documents nécessaires pour la bonne réalisation de la présente décision,
- D'autoriser le vice-président à signer les documents en cas d'empêchement du président.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 22 décembre 2023
et publié ou notifié
le 22 décembre 2023

Le secrétaire de séance,
Christian BONNEAU (SM DROPT AVAL)

Le président,
Stéphane FARESIN